

REPUBLIQUE TONISIEENNE

MINISTERE  
LA SANTE PUBLIQUEDirection de la Médecine  
Scolaire et Universitaire.

58/88

C I R C U L A I R E 58/88( ) B J E I / : Participation des médecins de la Santé Publique aux activités de la Médecine Scolaire et Universitaire.

La population scolaire et universitaire constitue une frange privilégiée de la population du fait de sa taille importante (plus du 1/5 de la population totale), de son accessibilité et de sa réceptivité à toute action préventive et éducative.

Or, il m'a été donné de constater au cours d'une évaluation récente réalisée auprès des Services Régionaux de Soins de Santé de Base, que les efforts entrepris pour améliorer l'efficacité et la qualité de la couverture médicale scolaire peuvent être rentabilisés moyennant une participation de tous les médecins de la Santé Publique aux objectifs nationaux de la Médecine Scolaire : couverture médicale complète des classes à examen obligatoire (pour le primaire : 1ere, 3ème et 6ème A et pour le secondaire : 3ème A et classes terminales) et visite de contrôle de toutes les classes.

Par conséquent, je vous prie de bien vouloir veiller à la participation de tous les médecins de la Santé Publique, quelle que soit leur structure d'exercice, aux activités de médecine scolaire, à raison du sixième de leur volume horaire en moyenne, selon un organigramme de travail établi en début d'année et remis périodiquement à jour.

Le Ministre de la Santé Publique

## Destinataires :

- Les Directeurs de l'Administration Centrale.
- Les Directeurs des Centres Hospitalo-Universitaires
- Les Centres Spécialisés et des Instituts.
- Les Directeurs Régionaux de la Santé Publique
- Les Directeurs des Hôpitaux Régionaux.
- Les Chefs de Service de Soins de Santé de Base.
- Les Médecins de la Santé Publique.

pour  
informationpour  
application